

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 23 septembre 2011 s'est réuni en session ordinaire à Grenay, le 05 octobre de l'an deux mille onze sous la présidence de Monsieur NIVON.

Nombre de membres en exercice : 100 titulaires Votants : 59

PRESENTS :

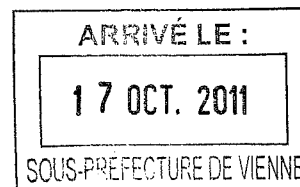
- ❶ - Communes en adhésion directe (2)
- ❷ - Communes membres de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (17)
- ❸ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (7)
- ❹ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (5)
- ❺ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (13)
- ❻ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (15)

0 pouvoir déposé

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

Monsieur BERNARD Marc est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :



Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné a conclu un marché de prestation de services pour le tri et conditionnement des déchets d'emballages ménagers, des journaux/magazines issus de la collecte sélective et des cartons issus de déchèteries, en date du 21 décembre 2009.

Ce marché est alloti en 11 lots.

Marché en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2010. Marché conclu pour une durée ferme de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2012.

A compter du 1^{er} décembre 2011, dans le cadre du développement de la collecte sélective, le Syndicat Mixte Nord Dauphiné opère les changements suivants dans la collecte des emballages sur la commune de Bourgoin Jallieu et la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien :

- La collecte en sacs est supprimée et remplacée par une collecte en bacs pour la commune de Bourgoin Jallieu (hors hyper centre).
- Le tri en mélange des papiers et des corps creux est mis en place pour la commune de Bourgoin Jallieu (hors hyper centre) et la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien.

Le présent avenant a pour objet d'intégrer au lot n°4 ces changements pour la durée restante du marché.

- Le prix du transfert est inchangé soit 25 € HT/tonne.
- Le tonnage annuel collecté est estimé pour l'année 2012 à 1 220 tonnes.
- Les prix établis à la tonne entrante 63 € pour tous les matériaux et à la tonne réceptionnée suivant le type de matériau :
 - Emballages plastiques : 385 € HT/tonne
 - Emballages papiers/carton : 137 € HT/tonne
 - Tétra-pack : 129 € HT/tonne
 - Emballages aluminium : 390 € HT/tonne
 - Emballages acier : 119 € HT/tonne

Sont supprimés et remplacés par un prix à la tonne entrante de 119 € HT qui englobe l'ensemble de la prestation.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées

HEYRIEUX, le 05 octobre 2011

**Le Président
M. NIVON**

**Par délégation
Henri LEVY
Vice-Président**

